

MILICE ET ARMÉE DE RÉSERVE

Armée	53,763
Marine	3,405
Aviation	2,307

(Données au 30 septembre 1963.)

EFFECTIFS POUR L'ENSEMBLE DES SERVICES—

Personnel militaire	123,246
Personnel civil, y compris le CRD, l'administration et le service de l'inspection	49,078

21. Les chefs d'état-major et autres témoins ont étudié les divers stades de l'intégration et de la coordination des services armés à partir du concept d'un seul service de défense placé sous un seul commandement, jusqu'à la réunification des trois armes—marine, armée et aviation—sous un seul état-major avec services communs aux trois armes dans plusieurs secteurs.

La question de l'intégration et de la coordination est influencée, non seulement par le rôle que les trois armes pourraient être appelées à jouer dans l'avenir, mais par l'efficacité, tant du point de vue militaire que du point de vue économique, des services distincts, et par l'amélioration possible du moral et de l'esprit de corps d'un service de défense homogène. On a souvent cité comme modèle d'intégration le Marine Corps des États-Unis et il serait utile d'en étudier l'organisation.

22. Le Comité a appris que le major-général Jean-Victor Allard doit étudier l'organisation de l'armée. Le Comité a également appris qu'un groupe temporaire de travail étudie en ce moment plusieurs autres problèmes relatifs à la défense sous la direction de M. R. J. Sutherland, du Conseil de recherches pour la défense. Le Comité se demande si les militaires et les civils qui les secondent dans chacune des trois armes sont judicieusement répartis compte tenu des tâches assignées à chaque arme. Le Comité désire étudier plus à fond la question.

23. Le 5 décembre 1963 le ministre de la Défense nationale a annoncé une réduction sensible des effectifs de la milice, dont la mission traditionnelle a été de servir de cadre en temps de paix à la mobilisation des armées en cas d'urgence. Rien n'a été dit au sujet d'une réduction sensible des effectifs réguliers. A l'heure actuelle, la milice s'occupe surtout de protection civile. Aucune indication n'a été donnée quant aux répercussions que la réduction de la milice pourrait avoir sur la défense civile. On a soulevé devant le Comité des questions sur l'avantage qu'il y aurait à éduquer la population sur les mesures à prendre pour survivre plutôt que d'organiser des cadres militaires pour la protection civile.

24. Le commodore James Plomer (à la retraite) a comparu devant le Comité et a été interrogé. Il a réitéré les accusations qu'il avait faites antérieurement dans les journaux contre l'administration et la politique de la Marine. Le vice-amiral Rayner est revenu devant le Comité et a répondu à certaines de ces allégations.

25. La question du service militaire obligatoire ou national a été étudiée rapidement, tout particulièrement pendant le témoignage du lieutenant-général Simonds, qui s'est déclaré en faveur d'un tel service.

26. Notre Comité fait les recommandations suivantes:

- a) Comme le Comité n'est pas en mesure d'étudier à fond les accusations du commodore Plomer, qu'un comité d'enquête distinct soit chargé d'étudier toute la question dans l'intérêt des parties en cause.
- b) Que l'on examine plus efficacement l'organisation et l'utilisation des effectifs afin d'en obtenir un meilleur rendement.